

Question écrite de Mme Fraiteur relative à la lutte contre le vol des vélos.

Suite à l'article paru dans le Wolvendael du mois d'avril 2019 page 114, relatant les moyens de lutter contre le vol de vélos, des Ucclois m'ont contactée afin de savoir si la commune ne pourrait organiser un achat groupé du type de cadenas « Bordo Alarm » préconisés dans l'article, afin d'obtenir une baisse de prix de celui-ci.

En effet, ce type d'alarme reviendrait à 130 euros environ.

Je vous remercie pour votre réponse.

Réponse:

Le succès du vélo auprès d'un public toujours plus nombreux et diversifié, dont on ne peut que se réjouir, s'accompagne malheureusement d'un accroissement des vols de vélos, tant dans les espaces publics que privés. À Uccle, ces vols concernent plus spécifiquement le domaine privé, comme relevé en séance du Conseil communal, le 26 avril 2018, à l'occasion d'une interpellation des conseillers Mme Marion Van Offelen et M. Jérôme Toussaint.

Le compte-rendu de cette séance du Conseil communal nous apprend en l'occurrence que « *selon un rapport du GRACQ, la commune d'Uccle est confrontée à un plus grand nombre de vols de vélos dans l'espace privé : communs d'immeubles, garages, caves. Ceci a été confirmé par la police locale, interrogée sur ce point par M. Toussaint et Mme Van Offelen*¹. »

La lutte contre ce phénomène passe notamment par une responsabilisation des usagers, comme cela se fait pour les campagnes de prévention des risques de cambriolage. Les associations de cyclistes, entre autres, sensibilisent le public aux mesures essentielles de nature à décourager les voleurs. Des conseils précieux sont prodigués par exemple sur les sites web d'associations qui ont pignon sur rue à Bruxelles : le GRACQ (www.gracq.org/comment-eviter-le-vol) et PROVÉLO (www.provelo.org/fr/page/conseils-eviter-vol-votre-velo1). Le site de Bruxelles Mobilité prodigue, lui aussi, une information complète sur le sujet (www.mobilite-mobiliteit.brussels/fr/se-deplacer/velo/prevention-contre-le-vol).

Selon ces diverses sources de référence, seuls les cadenas en U offrent la meilleure protection mécanique contre le vol, cela dans le cadre d'un bon usage (roue et cadre attachés ensemble à un point fixe), y compris à l'intérieur (logements, locaux à vélos collectifs, garages, caves).

Notre Commune également participe à cette nécessaire sensibilisation du public. Le Service de Prévention a déjà mis en place et continuer de mener plusieurs actions :

- insertion de la thématique du vol de vélos dans le Plan Stratégique de Sécurité et Prévention conclu avec le SPF Intérieur ;
- étiquetage, par les Gardiens de la Paix, des arceaux vélo à l'aide d'un autocollant montrant la bonne manière de l'attacher avec un cadenas en U (2 campagnes en 2018, une nouvelle action à venir en août 2019) ;
- intégration systématique des conseils liés aux vélos lors des visites du Conseiller en Prévention Vol, ainsi que dans le rapport écrit consécutif à ces visites ;
- gravure des vélos par les Gardiens de la Paix soit à la demande des citoyens sur rendez-vous, soit lors d'événements, tels Homborch en fête, la Journée sans voiture. Lors de ces événements, le Service de Prévention accueille le public sur stand « vélo » où l'on peut trouver notamment des brochures relatives au choix d'un bon cadenas et à la manière de l'utiliser. À noter que le Service de Prévention compte abandonner progressivement la gravure (inadaptée au revêtement du cadre de certains vélos récents) pour la remplacer par le nouveau dispositif universel d'identification par autocollant mybike.brussels, lancé par la Région de Bruxelles-Capitale.
- lors de leurs patrouilles, les Gardiens de la paix sensibilisent les Ucclois à la manière d'attacher leur vélo et encouragent les citoyens qui font état d'un vol à porter plainte systématiquement, y compris en ligne via police-on-web.

¹ Source : Interpellation de M. Toussaint et Mme Van Offelen : Protégeons nos vélos !, compte rendu en ligne du Conseil communal d'Uccle du 26 avril 2018, <http://www.uccle.be/les-elus/conseil/2018/04-26>.

Le Service de Prévention poursuivra ses actions à son niveau afin de lutter contre les vols de vélo. S'agissant de proposition d'un achat groupé de cadenas, comme de tout autre matériel, en revanche, une telle action n'entre pas dans ses prérogatives.

Rappelons, en premier lieu, que la Commune n'a aucunement été associée à la rédaction de l'article du magazine Wolvendael auquel vous faites référence (numéro d'avril 2019, page 114). Cet article relève de la seule politique et responsabilité rédactionnelles du magazine lui-même. Les conseils prodigués dans les pages non communales du Wolvendael quant à tel produit ou tel service ne sont donc pas cautionnés par les services communaux.

À propos du modèle de cadenas vanté dans l'article en question, une rapide recherche menée sur Internet semble mettre en question les qualités de ce cadenas en termes de sécurisation. Des tests disponibles en ligne aboutissent en effet à un bilan mitigé. Par rapport au cadenas en U, la structure du cadenas décrit dans le magazine (forme plate, de type « mètre pliant ») offre une moindre résistance à une attaque à la pince et l'insertion du dispositif électronique fragiliserait encore l'antivol. La plus-value éventuelle de l'alarme dans certains cas est à mettre en regard des nuisances qu'elle provoque par sa sensibilité entraînant des déclenchements intempestifs.

En second lieu, sur le plan pratique, l'éventualité d'un achat groupé via le Service de Prévention se heurte à des obstacles juridiques qui rendent sa concrétisation difficile. D'une part, la dépense liée à cet achat groupé ne pourrait que très difficilement se justifier auprès des pouvoirs subsidiaires du Service de la Prévention. D'autre part, d'une manière plus générale, la Centrale des marchés de la Commune, consultée en la matière, souligne qu'il serait hasardeux pour la Commune de recommander l'achat d'un modèle ou d'une marque de cadenas plutôt que d'un autre. Cela pour deux raisons :

- en tant que pouvoir public, la Commune est tenue de respecter la législation relative aux marchés publics, avec l'obligation d'une mise en concurrence. En effet, à moins qu'il n'y ait une exclusivité pour un produit spécifique, il y a obligation d'ouvrir le marché aux différents fournisseurs potentiels. Or, différents modèles de cadenas avec alarme, existent sur le marché : une recherche sur Internet permet ici aussi de se renseigner sur ces équipements ;
- dans le cas de figure qui nous intéresse, en recommandant l'achat d'un modèle en particulier, la commune s'exposerait de plus, en temps qu'acheteur public et interlocuteur de son vendeur, à gérer les éventuels dysfonctionnements du matériel acquis.

Pour ces différentes raisons, il n'est pas envisageable pour la Commune de donner suite à la proposition que vous nous relayez au travers de votre question.